REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL VETERANS **Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton**	Adopté le : 26/06/2026 Entrée en vigueur : 01/08/2026 Validité : permanente Nombre de pages : 6	

Table des matières

1. Conditions générales 2
 - 1.1. Définition 2
 - 1.2. Règles 2
 - 1.3. Participants 2
 - 1.4. Catégories 2
 - 1.5. Inscriptions 2
 - 1.6. Droits d'inscription 2
 - 1.7. Volants 3
2. Modalités d'organisation du Championnat 3
 - 2.1. Organisation 3
 - 2.2. Invitations 4
 - 2.3. Déroulement 4
 - 2.4. Tableaux 4
 - 2.5. Forfaits 5
 - 2.6. Affichage 5
 - 2.7. Arbitrage 5
 - 2.8. Résultats 5
 - 2.9. Coaching 5
 - 2.10. Dopage 6
 - 2.11. Mesures sanitaires 6
 - 2.12. Droits à l'image 6
 - 2.13. Respect du règlement 6
3. Sanction et réclamation 6
 - 3.1. Disqualification 6
 - 3.2. Réclamation 6
 - 3.3. Appel 6
4. Annexe 6

1. Conditions générales

1.1. Définition

Le Championnat de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton Vétérans est une compétition individuelle annuelle pour l'attribution des titres de champions et vice-champions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton dans les catégories d'âge vétérans.
La gestion du Championnat régional Vétérans est assurée par la Commission Compétition en accord avec la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

1.2. Règles

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton organise chaque saison un Championnat régional Vétérans se déroulant selon les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC) et complétées par le présent règlement et annexes.
Les décisions prises par les juges-arbitres sont sans appel.

1.3. Participants

Tous les joueurs autorisés à jouer dans une catégorie d'âge ouverte sur le Championnat peuvent y participer. Tous les joueurs licenciés dans un club affilié à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton pourront prétendre participer à ce Championnat. Les joueurs ne devront faire l'objet d'aucune interdiction à la date de la compétition.
Cette compétition est réservée pour les joueurs vétérans.

1.4. Catégories

Le Championnat désignera des champions par discipline et par série : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte, et par catégories d'âge (V1-V2, V3-V4, V5 et plus).

1.5. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur Badnet. L'inscription des paires ne sera effective qu'à réception de l'inscription des 2 joueurs ou joueuses.
Les joueurs pourront être inscrits sur 3 tableaux.
Le paiement des inscriptions se fait obligatoirement en ligne au moment de l'inscription.
Une inscription ne sera pas validée sans le règlement au moment de la date limite d'inscription.
A l'issue de la compétition, tous les joueurs non qualifiés seront intégralement remboursés.
Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPH 14 jours avant la compétition. Les autres joueurs ou équipes seront repartis aléatoirement dans les poules. Dans la mesure du possible, la provenance des joueurs sera prise en compte.
La sélection des joueurs sera faite en fonction de leur classement. Les tableaux seront constitués des joueurs ayant le plus de points. Le CPPH utilisé sera celui existant à J-21.
La gestion des tableaux est à la charge de l'organisateur, en accord avec le Juge-Arbitre.

1.6. Droits d'inscription

Les inscriptions sont soumises au paiement d'un droit d'inscription (voir montant en annexe).

1.7. VOLANTS

Tous les matchs devront se jouer en volants plumes homologués au moins standard par la FFBaD. Ils sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le Juge-Arbitre imposera le volant officiel de la compétition, disponible en vente à la table de marque.
Le volant officiel de la compétition est : Victor Champion Numéro 1

Dès lors que tous les joueurs sur le terrain sont de classement D7 et/ou inférieur, ils pourront utiliser, sous réserve d'un accord mutuel, des volants hybrides et/ou synthétiques dûment homologués. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant plume fourni par un joueur est prioritaire, et faute d'entente c'est le volant officiel de la compétition qui sera choisi.

1.8. TENUES VESTIMENTAIRES

Tout joueur participant au Championnat régional vétérans devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD.
En particulier, les prénoms, les surnoms, les diminutifs ou tout autres qualificatifs en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, ainsi que les maillots se référant à une autre compétition.
Le port de tenues de club ou de Comités départementaux (CODEP) est évidemment autorisé.
Tout port de vêtement ou accessoire non autorisé devra être justifié par un certificat médical ou une explication auprès du Juge-Arbitre principal et nécessitera son accord.

Liens
https://drive.google.com/file/d/12J0gcB249GS2v2kgQ5S1ZRGd1cI4TMLp/view?usp=sharing

https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Pratiquer/Competitions/Interclubs/vscfot-2409-tenues-et-publicites-2024-2025.pdf

2. Modalités d'organisation du Championnat

2.1. ORGANISATION

La structure accueillant le Championnat devra disposer de 7 terrains minimum sur les deux jours. La priorité est donnée à des équipements classés "hors classement" au minimum.
La structure accueillant le Championnat sera responsable de l'organisation du plateau sportif en respect avec le cahier des charges.
Il devra :

- Assurer la gestion du plateau sportif sur le week-end,
- Prévoir des chaises pour les coachs, des chaises pour les scoreurs et arbitres, de préférence des chaises D'arbitre (si la salle en dispose), des tables et chaises pour la table de marque,
- Prévoir des plaquettes pour les terrains, matériel informatique, micro, stylos, feuilles blanches,
- Prévoir des caisses au bord des terrains pour stocker le matériel des joueurs lors des matchs,
- Prévoir tout autre matériel nécessaire à la gestion du plateau sportif (caisse pour volants usagés, serpillères…),
- Mettre à disposition un gestionnaire et organisateur de compétition (GEO) pour la gestion de la table de marque,
- Mettre en place une buvette (et dans la mesure du possible la structure accueillante proposera une solution de restauration le soir).

La Ligue aura à sa charge :
- La diffusion de la plaquette aux clubs ainsi qu'aux comités départementaux de la ligue Nouvelle-Aquitaine,

- La réception des inscriptions et droits d'inscription,
- La confection des tableaux,
- L'envoi des horaires de convocation,
- La fourniture des récompenses,
- La gestion de la compétition,
- La nomination des officiels de la compétition,
- Les tablettes de score si la structure n'en possède pas.

2.2. INVITATIONS

Les invitations devront être envoyées à l'ensemble des clubs et des Comités départementaux de la région Nouvelle-Aquitaine selon l'échéancier suivant :
- envoi des invitations au plus tard 30 jours avant la compétition,
- envoi des convocations 7 jours avant la compétition.

2.3. DÉROULEMENT

Le Championnat se déroulera sur 2 jours. Dans la mesure du possible tous les tableaux de mixtes se joueront le samedi et les doubles le dimanche. Les simples auront lieu sur les deux jours.
Horaires :
Samedi : 9h-21h
Dimanche : 8h-19h
Les horaires sont donnés à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 45 minutes avant l'horaire prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord du Juge-Arbitre.
En cas d'absence, ils seront déclarés forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.
Le plateau sportif ne sera accessible qu'aux joueurs, accompagnés de deux coachs au plus.

2.4. TABLEAUX

Les tableaux proposés sont le simple homme, le simple dame, le double hommes, le double dames et le double mixte. Seuls les tableaux ouverts pendant la compétition délivreront un titre.
Les tableaux seront organisés de préférence en poules de 4 avec 2 sortants par poule.

Les catégories fonctionnent comme présenté ci-dessous. L'organisation se réserve le droit de regrouper et/ou scinder des catégories, selon le nombre d'inscrits, en fonction du CPPH ou de l'âge des participants.

SH, SD, DH, DD, DMx :
- 1 tableau élite regroupant les joueurs N et R4 des catégories V1-V2-V3
- Plusieurs tableaux en fonction de l'âge : V1-V2, V3-V4, V5 et +

Tout joueur peut s'inscrire dans la catégorie élite ; pour ceux n'ayant pas le classement prévu, la validation de la Ligue sera nécessaire.
Un joueur ayant le classement prévu dans la catégorie élite participera automatiquement à la compétition dans la série élite, sauf à partir de la catégorie V4. Cette règle s'applique également en double à partir du moment où un joueur possède un classement de la série élite.
En double, dans la constitution des paires, si 2 joueurs sont de catégories d'âge différentes, alors c'est la catégorie du plus jeune qui sera retenue pour le choix du tableau.

La Ligue se réserve le droit de proposer des tableaux en intergenres pour des raisons d'organisation.

2.5. FORFAITS

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort.
Si un joueur est forfait, il doit impérativement prévenir l'organisateur le plus tôt possible et éventuellement son(sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours au plus tard après la compétition les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton par mail à contact@lnaqbad.fr ou par courrier : Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, 2 avenue de l'Université 33400 Talence.
Les pièces justificatives peuvent également être intégrées sur MyFFBad.

En cas de forfait, si le joueur a pu être remplacé dans le tableau, les frais d'inscription seront remboursés. Dans le cas contraire, les frais d'inscription resteront acquis à l'organisation.

2.6. AFFICHAGE

Le présent règlement, les tableaux et l'échéancier seront affichés dans la salle. Les documents obligatoires à l'affichage seront disponibles sous forme de QRCodes (codes de conduite, chartes…).

2.7. ARBITRAGE

La compétition est placée sous le contrôle d'un Juge-Arbitre désigné par la CLOT.
Les indemnités et les frais de déplacement du Juge-Arbitre sont à la charge de la Ligue. Le coût de restauration en journée est à la charge de la structure accueillant le Championnat.
La ligue missionnera des arbitres pour officier sur la compétition, ils seront désignés par la CLOT, cependant, l'autoarbitrage sera utilisé de manière majoritaire. La présence d'arbitres sera soumise à la possibilité d'installation de chaise d'arbitrage de l'infrastructure. Les frais des arbitres nommés seront à la charge de la Ligue (voir document sur le site de la Ligue, onglet Officiels techniques (OT), documents, « Prise en charge des frais des OT sur les actions Ligue »).
La Ligue se réserve le droit d'organiser des formations ou examens d'officiels techniques sur la compétition. Des arbitres bénévoles ou en formation pourront officier bénévolement avec l'accord du Juge-Arbitre.
Un joueur pourra être appelé à scorer des matchs ou à arbitrer s'il a terminé sa compétition, et ce de façon bénévole.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points
Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'annonce du match.
Le temps de repos minimum est de 20 minutes entre chaque match, ou moins si accord entre les joueurs.

2.8. RÉSULTATS

Le GEO appartenant à l'organisation a la charge de communiquer les résultats de la compétition sur le site de Poona.

2.9. COACHING

Nous entendons coaching entre les points, le fait de prodiguer des conseils techniques ou tactiques aux joueurs, ou encore de lui apporter une aide l'avantageant par rapport à son adversaire.
Le coaching est interdit pendant les points.
Lien vers doc RGC « Code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs »
https://drive.google.com/file/d/1KTa1uYuPHk3nBxN8tcNHLW5bGOVNQUZ3/view?usp=sharing

2.10. DOPAGE

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

2.11. MESURES SANITAIRES

La Ligue se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des conditions sanitaires.

2.12. DROITS À L'IMAGE

Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

2.13. RESPECT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition. Toute participation à ce Championnat entraîne l'acceptation du présent règlement.
La Commission Compétition pourra modifier ce règlement pour des raisons d'organisation dans l'intérêt de la compétition.

3. Sanction et réclamation

3.1. DISQUALIFICATION

Le Juge-Arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour tout autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, les résultats de ses matchs ne seront pas comptabilisés.

3.2. RÉCLAMATION

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre et notées sur la feuille de scores ou envoyées par écrit au responsable de la Commission Compétition dans les 5 jours suivant la compétition.
En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après réception du classement auprès de la Commission Compétition par le président du club du joueur concerné.
Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la Commission Compétition afin de statuer. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

3.3. APPEL

Un appel de la décision de la Commission Compétition pourra être fait en respect avec la procédure fédérale décrite dans le guide du badminton, 07.01 – Règlement d'examen des réclamations et litiges.

4. Annexe

Ce règlement est complété par des dispositions liées à la saison.